

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°DEC2022\_1467

**Objet** : Convention Cie l'échelle - octobre 2022

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 créant la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil à la présidente,

Considérant l'intérêt que présentent deux représentations « Mobil' Home » en direction du jeune public, action étant en lien avec les collections éveil de la médiathèque,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure un contrat de prestation de service avec madame Jacqueline ALIBERT-BIGOURDAN de la Compagnie de l'Echelle, 541 Rue du Pailleras 30560 SAINT- HILAIRE de BRETHMAS, en vue de programmer deux représentations « Mobil' Home » en direction du jeune public, le mercredi 05 octobre 2022 à 10 h 00 et à 16 h 30, à la salle communale Moïse David – rue des Loisirs à Lescure d'albigeois.

**Article 2** : De prendre en charge le coût de cette intervention à hauteur de 1440 euros TTC.

**Article 3** : De prélever les dépenses sur le budget général 2022-fonction 313.

**Article 4** : Le directeur général des services est chargé de l'application de la présente décision.

Saint-Juéry, le 21 septembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*